

RESOLUTION DU CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX

CONCERNANT LE PROJET DE DECRET RELATIF AU CONSEIL NATIONAL DE LA MÉDIATION

Adoptée par l'Assemblée générale du 8 avril 2022

* *

Le Conseil national des barreaux, réuni en assemblée générale le 8 avril 2022

CONNAISSANCE PRISE du projet de décret ayant pour objectif de déterminer l'organisation, les moyens et le fonctionnement du Conseil national de la médiation, en application de l'article 45 de la loi Confiance ;

DEPLORE que le futur Conseil national de la médiation méconnaisse la réalité du processus de médiation et des acteurs impliqués ;

RAPPELLE que les avocats tiennent un rôle primordial en médiation dans l'accompagnement et le conseil de leur client, qu'ils peuvent endosser le rôle de médiateur et qu'ils peuvent rédiger l'accord de médiation par acte d'avocats qui bénéficie, depuis la loi précitée, de la force exécutoire selon une procédure simplifiée ;

SOULIGNE que les avocats sont les partenaires privilégiés des magistrats, du médiateur et des parties en prévoyant et prescrivant la médiation et en les accompagnant durant le processus ;

CONSTATE l'inadéquation de la future institution aux enjeux de la justice qui tendent à améliorer la pratique de la médiation et à promouvoir une justice alternative de qualité, ce qui suppose d'intégrer la profession d'avocat dès la conception du Conseil national de la médiation ;

DEPLORE le manque d'ambition du futur Conseil national de la médiation qui ne devrait se réunir qu'une fois par an ce qui rendra inefficace l'institution projetée ;

REGRETTE qu'alors que les avocats et les magistrats tentent de sortir d'un climat de défiance, le projet de décret aboutisse à une éviction pure et simple de la profession d'avocat du futur Conseil national de la médiation ;

DEMANDE une représentation effective de la profession d'avocat au sein du Conseil national de médiation et une représentation garantie au sein de la commission permanente du Conseil national de la médiation, à l'instar de celle réservée aux commissaires de justice et aux magistrats.

Fait à Paris, le 8 avril 2022